

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° CG-2008-14-8-1

Service consulté

**COLLEGE JEAN MACE DE MULHOUSE
PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DE L'EXTERNAT, DE
L'ADMINISTRATION, DU POLE BIO-SERVICE**

Résumé : *La Direction de l'Architecture a établi le programme des travaux concernant la restructuration de l'externat, de l'administration, du pôle Bio-Service au collège Jean Macé, à Mulhouse. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 8 341 580 €/TTC, valeur fin d'opération, hors option installation panneaux photovoltaïques (395 000 €/HT).*

L'assemblée départementale, lors de sa séance du 13 décembre 2007, a approuvé le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) dans les collèges pour la période 2008-2009 et pris acte du budget prévisionnel des différents travaux pour un montant de 4 900 000 €/TTC (tranche 1).

Le programme, dont un exemplaire est déposé sur le bureau de votre assemblée, a été établi par la Direction de l'Architecture. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du collège dans sa séance du 23 octobre 2008.

Il se décompose comme suit :

1. **Restructuration de l'administration**, comprenant : **308 200 €/HT**

- un décloisonnement complet de cette surface ;
- une redistribution des locaux ;
- une réfection complète du chauffage ;
- une requalification des façades ;
- une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- la réfection de la toiture ;
- la création de 2 bureaux pour animation et coordination ZEP.

Est compris, en option, le remplacement des fenêtres et des volets roulants et la mise en place d'une centrale d'air double flux (38 200 €/HT) pour répondre aux exigences d'économies d'énergie et environnementales.

2. **Restructuration de l'externat**, comprenant : **3 666 349 €/HT**

- un décroissement complet de cette surface ;
- une redistribution des locaux ;
- une réfection complète du chauffage ;
- une requalification des façades ;
- la mise en place d'un ascenseur central ;
- la dépose et la réfection de la toiture.

Y compris, en option, le remplacement des fenêtres et des volets roulants et la mise en place d'une centrale d'air double flux (628 200 €/HT).

Cet externat s'articulera autour de plusieurs pôles :

- ✓ Locaux des professeurs ;
- ✓ Médecine scolaire ;
- ✓ Pôle vie scolaire ;
- ✓ CDI ;
- ✓ Pôle d'enseignement général ;
- ✓ Pôle des sciences ;
- ✓ Pôle artistique (arts plastiques et musique) ;
- ✓ Pôle informatique.

3. **Restructuration du bâtiment SEGPA - pôle Bio-Service** **989 983 €/HT**
comprenant :

- la création d'une zone dédiée à la cuisine pédagogique ;
- la création d'une zone dédiée à la biotechnologie ;
- la réfection des salles de classe ;
- la réfection des sanitaires ;
- la réfection des vestiaires « filles » ;
- la réfection des vestiaires « garçons » ;
- la réfection des installations de chauffage ;
- le déplacement de l'aspiration centralisée de sciure.

A noter que ces travaux intègrent les nouvelles exigences thermiques, d'accessibilité dans les bâtiments restructurés, ainsi que les contraintes connexes (acoustique, éclairage, etc).

Par anticipation sur l'évolution des normes attendues en matière de performance énergétique des bâtiments, il convient dès à présent de se positionner sur l'intérêt de retenir les options présentées (le remplacement des fenêtres et des volets roulants et la mise en place d'une centrale d'air double flux au niveau de l'Administration et de l'externat (666 400 €/HT). L'ampleur de la restructuration envisagée sur ce site nous fait obligation de répondre à ces futurs critères énergétiques.

Par contre, l'installation de panneaux photovoltaïques (surcoût de 395 000 €/HT) au niveau de l'externat complétant le dispositif pour accroître ces performances serait la seule **option** négociable. La décision devra être prise lors de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D).

Dores et déjà, il convient néanmoins de relever que le maintien de cet équipement contribue à la cohérence de la conception de l'ensemble de l'approche éco environnementale de l'opération.

Schématiquement, le coût de l'opération, en phase programme (valeur fin d'opération) est le suivant :

- TRAVAUX **4 964 532 €/HT**

y compris l'option (666 400 €/HT) remplacement des fenêtres et des volets roulants et mise en place d'une centrale d'air double flux dans les bâtiments externat et administration.

(si l'option installation de panneaux photovoltaïques est retenue lors de l'A.P.D, un supplément de 395 000 €/HT sera à prévoir)

- PRESTATIONS INTELLECTUELLES : **1 147 157 €/HT**

maîtrise d'œuvre & OPC ; CSPS ; Contrôle Technique, études préalables, assurances...

- DIVERS : **862 876 €/HT**

dont révision de prix (4 % par an sur 4 ans)

TOTAL GENERAL HT **6 974 565 €/HT**

Total TTC 8 341 579.74 €/TTC

arrondi à **8 341 580 €/TTC**

(valeur fin d'opération)

sans l'option panneaux photovoltaïques

L'inscription de l'AP complémentaire relative à la tranche 2 de l'opération figurera dans le PPI 2010-2011 pour un montant de 3 914 000 €/TTC. Cette démarche s'intègre dans les dispositions du règlement financier du 3 avril 2008 qui stipule que pour fiabiliser le stock des autorisations de programmes, les opérations seront intégrées en gestion financière en 2 étapes : la première à l'accord de principe et pour le montant des études, la seconde à l'Avant-Projet Définitif pour le financement des travaux.

L'adoption du règlement financier étant postérieure à l'autorisation de programme initialement ouverte, il vous est proposé de n'inscrire que le complément (3 914 000 €) lors de l'adoption de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D).

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur recruté selon la procédure des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats, telle que prévue à l'article 74-III du Code des Marchés Publics.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme, de l'opération, validé par le collège ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à 6 974 565 €/HT (8 341 579.74 €/TTC arrondie à **8 341 580 €/TTC**), répartie comme suit : travaux : 4 964 532 €/HT ; prestations intellectuelles : 1 147 157 €/HT, divers dont révision (4 % /an sur 4 ans) : 862 876 €/HT, en sachant qu'une AP de 4 900 000 €/TTC est déjà affectée à l'opération 08270212, fonction 221, programme B012/1996. A noter que conformément aux dispositions du règlement financier de notre collectivité, l'AP complémentaire de 3.914 M€ devra être votée au moment de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) de l'opération ;
- de convenir que le choix de l'option concernant l'installation de panneaux photovoltaïques (395 000 €/HT) devra être fait lors de l'approbation de l'Avant- Projet Définitif (A.P.D) ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER